



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
SECTION SEINE St DENIS:

Snpepjfsu93@gmail.com

Déclaration Liminaire du Comité Technique Spécial de Seine Saint Denis

Pantin, le 18 octobre 2016

Non sans lien avec le dernier Comité Technique Spécial du 93, portant sur les risques psychosociaux, la santé et la sécurité au travail, les luttes syndicales, par la suite, contre la loi travail, ont été d'ampleur nationale. Cette loi El Khomri, finalement imposée par le 49.3, est venue casser les acquis sociaux, limiter les champs d'action des prud'hommes, briser les 35h, baisser les salaires, affaiblir le contre pouvoir des syndicats, venant ainsi se conformer aux exigences d'un libéralisme vorace.

Cette loi a pour conséquence de renforcer les inégalités sociales, la précarité et l'instabilité de l'emploi : cette dégradation du contexte social impacte directement tous les travailleurs et touche aussi le public de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Quelles perspectives pouvons nous offrir aujourd'hui aux jeunes que nous avons en charge et dont nous connaissons les difficultés? Aujourd'hui, c'est tout un système qui n'est pas à la hauteur pour offrir à la jeunesse les conditions nécessaires d'éducation, de santé, pouvant garantir et sécuriser une inscription durable dans notre société actuelle. N'ont ils pour avenir social qu'une place de travailleur pauvre ? Et notre institution elle même dans le 93 emploie des travailleurs pauvres : contractuels, contrats civiques, contrats précaires, combien sont chargés d'assurer le service public en Seine Saint Denis ?

Au printemps 2016, ce sont tous les travailleurs sociaux de la Seine Saint Denis qui se sont réunis pour faire front face au démantèlement des lois sociales et du service public, et pour défendre leurs métiers. Assistants de Service Sociaux, psychologues, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, venus de pôle emploi, de la fonction hospitalière, du SAH, de l'éducation nationale et de la PJJ, nous sommes tous mis en lien et en action dans le cadre des « EGATS ».

Aujourd'hui, vous nous convoquez pour un CTS dont l'ordre du jour est le projet territorial. De la lecture de cette somme de documents divers et dispersés, nous avons peine à trouver un réel projet pour la Seine Saint Denis.

Nous continuons de décrier la précarité et l'incohérence des moyens mis en place sur ce département via de nouveaux projets que nous qualifions de « vitrines » : UEHCM et plate forme, qui constituent la perte d'un foyer et l'épuration gestionnaire des listes d'attente en MO. Jusqu'à quand la PJJ du 93 va t elle faire l'économie d'un réel investissement sur le long terme et des questions de fond pouvant répondre aux difficultés institutionnelles et aux difficultés liées à la spécificité du département,

pour garantir la qualité des prises en charge ? Nous savons tous que se joue ici un mauvais calcul pour l'avenir qui paiera bien plus cher l'échec de nos missions éducatives.

Nous ne partageons pas la même vision de la Seine Saint Denis!

Selon vous, les professionnels refusent de venir travailler ou quittent ce département parce que les violences urbaines de Clichy sous Bois en ont donné une mauvaise image. Nous, nous avons connu un département attractif, inventif, où les institutions ne stigmatisaient pas la jeunesse de ce département mais au contraire travaillaient à ce qu'elle ait sa place dans notre société. Ce qui fait fuir les professionnels, ce sont les conditions de travail, l'instabilité des équipes, l'absence de projet pour ce département, les normes de milieu ouvert, certainement pas le public que nous prenons en charge!

Compte tenu des conditions d'exercice reconnues comme spécifiquement difficiles, nous sommes confrontés aux départs continus de nombreux personnels du département, et de fait à l'insuffisance d'arrivée de nouveaux titulaires, donc à un nombre exponentiel de postes laissés vacants à la suite des CAP. Le nombre de contractuels augmente à chaque mobilité, générant de l'instabilité dans les équipes et une surcharge de travail liée à leur accueil et leur formation toujours plus importante pour les titulaires. Ces titulaires, eux-mêmes, sont souvent en sous nombre pour accueillir les nouveaux collègues. Il faut ajouter à ce contexte que l'Île de France est la seule région où le nombre de mesures ordonnées par les juridictions est à la hausse.

Suite à la lutte menée sur le département par le SNPES-PJJ/FSU et la CGT en 2015, le 93 avait obtenu des postes supplémentaires. Nous avons alors défendu qu'ils permettent aux équipes de travailler mieux avec une norme de prise en charge moins importante, tenant compte de situations souvent dégradées, de la nécessaire formation des nombreux contractuels, de l'évolution du travail en milieu ouvert, présenté comme "socle" par l'A.C.

Puis, dans le cadre des différents plans de lutte contre le terrorisme, des postes ont été de nouveau créés mais **les effectifs restent bien en deçà des besoins, pour mener une politique adaptée face au désœuvrement d'une jeunesse, en mal de prévention, en mal de réponses éducatives et cliniques avant tout, et dont certains crédits notamment pour les jeunes majeurs ne sont dévolus qu'à certains. C'est mal définir ce qui peut être utile en terme de prévention, de ce que l'on dit vouloir traiter comme une priorité.** Si plusieurs postes d'éducateurs ont bien été créés en Seine-Saint-Denis, sans pour autant être tous retenus au regard des besoins réels : aucun poste de psychologue supplémentaire n'apparaît et l'arrivée d'Assistante Sociale de Service, annoncée par l'Administration Centrale, a été annulée. Dans les équipes renforcées, la pluridisciplinarité recule, car tous, éducateurs, psychologues, RUE et Adjoints Administratifs voient leur charge de travail augmenter.

Or, les éducateurs qui sont arrivés en nombre ont juste permis que les hébergements puissent continuer à fonctionner et que les listes d'attente en milieu ouvert diminuent. Ainsi, M. SIMON, DIR, peut se réjouir: il y a 50% de mesures en attente de moins en cette rentrée que l'année dernière. Mais à quel prix pour les professionnels? Et comme un cercle vicieux les listes d'attente se reconstituent progressivement.

- les équipes d'hébergement restent incomplètes : isolées, dans des locaux en mauvais état sans l'autonomie pédagogique qui leur permettrait de se retrouver acteur de la prise en charge des adolescents.
- - l'insertion souffre depuis des années de la suppression de postes, de l'abandon de projets innovants et aujourd'hui de la fin du recrutement de Professeurs Techniques à la PJJ. La disparition du corps des PT acte l'abandon de l'aspect pédagogique et technique pourtant indispensable à la qualité du travail mené et des objectifs visés dans ces unités. Même si les éducateurs mènent de nombreux ateliers, leurs missions sont différentes et ne conduisent pas à la qualification des jeunes.

- - En milieu ouvert, votre réponse aux listes d'attentes en Seine-Saint-Denis est d'envisager une resectorisation des services de milieux ouverts. Or, celle-ci ne changera pas la réalité du territoire: des familles en grande précarité, des partenaires qui connaissent aussi d'importantes difficultés, des contractuels qui doivent le plus souvent se former, des turn-over incessants dans les équipes, des problèmes immobiliers récurrents et non réglés (UEMO Pierrefitte, Saint-Denis et Aubervilliers, UEHCM Aubervilliers...)

Sur les projets mis en place, la création de la « plateforme » répond aux difficultés que connaissent les milieux ouverts de Seine Saint Denis et non à une vision innovante de l'insertion : la réelle raison de ce projet était d'absorber les prises en charge des 200 familles en attente sur le département en 2015. Ce projet vient pallier les difficultés et non les résoudre. Ce sont les milieux ouverts « socle de l'action éducative » qu'il faut consolider, ce sont ces pratiques reconnues, qui ont fait leur preuve que l'administration doit soutenir. Ce projet « plateforme », de notre point de vue, en amont de toute prise en charge, vient éparpiller le travail éducatif et notre public avec. Il ne ressemble en rien au travail d'articulation dans la durée que nous menons avec les UEAJ pour les jeunes qui en ont le plus besoin, ce qui demande une connaissance plus fine de leur action que tous, arrivés récemment, n'ont pas.

Car à quoi vont servir tous ces bilans si il n'y a pas de prise en charge par la suite pouvant traiter les difficultés du public? De plus, ces évaluations peuvent être réalisés par les milieux ouverts eux mêmes et/ou leurs partenaires avec qui ils sont en lien : le CIO spécialisé, les missions locales, les maisons des adolescents etc. Ce projet vient prendre des forces vives de professionnels sur notre département et participe au morcellement des prises en charge. Non, la multiplication des intervenants ne permet pas la continuité éducative dans un parcours.

Le projet territorial nous parle de consolidation, après de nombreuses destructions des services déjà existants et qui survivent à peine à ce jour. Cette incohérence, pourtant maintes fois dénoncée, n'existe pas au regard de notre administration. Pendant ce temps là, les contractuels employés en 2015, dans les milieux ouverts, ont quitté la PJJ, lassés par les difficultés rencontrées et/ou pour des meilleures conditions d'emploi dans le SAH, ou quand dans le meilleur des cas, certains réussissent les concours. Et les listes d'attentes reviennent comme des boomerangs dans les services de MO!

En ce qui concerne un autre projet présenté, nous sommes toujours opposés à la transformation de la IEMA en UEMA, soucieux de ne pas isoler les professionnels qui travaillent en incarcération de la PJJ et des équipes de milieu ouvert auxquelles ils devraient être rattachés pour subir moins fortement le poids de l'administration pénitentiaire.

Ce qui nous inquiète aussi, c'est la vision managériale que vous souhaitez renforcer dans le département. En utilisant ce langage assumé, vous rompez avec le discours clinique et éducatif, avec l'histoire de notre institution : comment pouvons nous alors nous comprendre ?

Vous parlez "d'enjeu stratégique de la communication" quand nous parlons de relations humaines et faut-il que celles-ci soient à ce point dégradées pour que vous rappeliez aux directeurs qu'ils doivent saluer les professionnels avec qui ils travaillent? Pour vous, l'enjeu de la communication est de "permettre à tous de s'approprier les objectifs à atteindre", pour nous il est avant tout essentiel de les partager.

Chacune des réorganisations que vous mettez en place semble avoir pour visée le renforcement de la verticalité au sein des équipes et du département. Le collègue de direction reste un entre-soi, où plus aucun professionnel ne sait ce qui se dit, ce qui se décide, quand auparavant des comptes-rendus étaient distribués à tous.

Et quelle vision avez vous de la place et de la fonction des RUE, seuls supérieurs hiérarchiques véritablement en lien avec les équipes et les jeunes suivis, pour les écarter de cette instance décisionnelle? **Au moment où les RUE du 93 ont massivement boycotté le séminaire régional des cadres, en quête d'une reconnaissance de leur statut et de leur fonction, vous n'entendez toujours pas leurs revendications.** Enfin, vous mettez en œuvre la reprise en main de l'ensemble des instances ou « groupes métiers », faisant fi de l'autonomie technique que nous avons toujours défendue.

C'est pourquoi, plus que jamais, nous demandons un abaissement des normes de prises en charge par éducateur, psychologue et ASS en MO en Seine Saint Denis, pour que soit réellement prise en compte la spécificité de ce département où les situations prises en charge sont particulièrement dégradées. Nous exigeons que les MO soient restaurés, au niveau de leurs effectifs et de leurs moyens : des locaux dignes, respectueux des normes d'hygiène et de sécurité et des logistiques adaptées aux besoins d'un service. Aussi, depuis plusieurs années, nous demandons la création de places en hébergement, adaptés aux problématiques des mineurs et à ce que les UEAJ puissent continuer de fonctionner avec les moyens nécessaires.

Nous n'hésiterons pas à appeler l'ensemble des professionnels à la mobilisation pour demander:

- 20 jeunes en file active par éducatrices-teurs,**
- pour les psychologues : baisse de la norme annuelle en MJIE et comptabilisation par jeune et non par fratrie dans le cadre de ces mesures**
- la suppression de l'attribution de mesures en propre aux Assistant-es de Service Social**
- l'effectivité d'une pluridisciplinarité qui ne se limite pas aux MJIE**
- une revalorisation statutaire des Adjointes-s Administratives-fs à la hauteur des nouvelles taches qui leur incombent et de la surcharge d'activité et de responsabilité qui en découle.**
- une véritable reconnaissance statutaire et institutionnelle des Responsables d'Unité Éducative (RUE), notamment par leur intégration dans le corps des directrices-teurs.**
- la reprise de recrutement des professeur-es techniques.**

Le bureau du SNPES PJJ FSU 93